

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2017/10/24-04

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 24 octobre 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 17 octobre 2017 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Primes de Charges Administratives (PCA)

Le conseil d'administration approuve la mise à jour des fonctions éligibles aux Primes de Charges Administratives.

Cette délibération est adoptée par 29 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 24 octobre 2017


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

